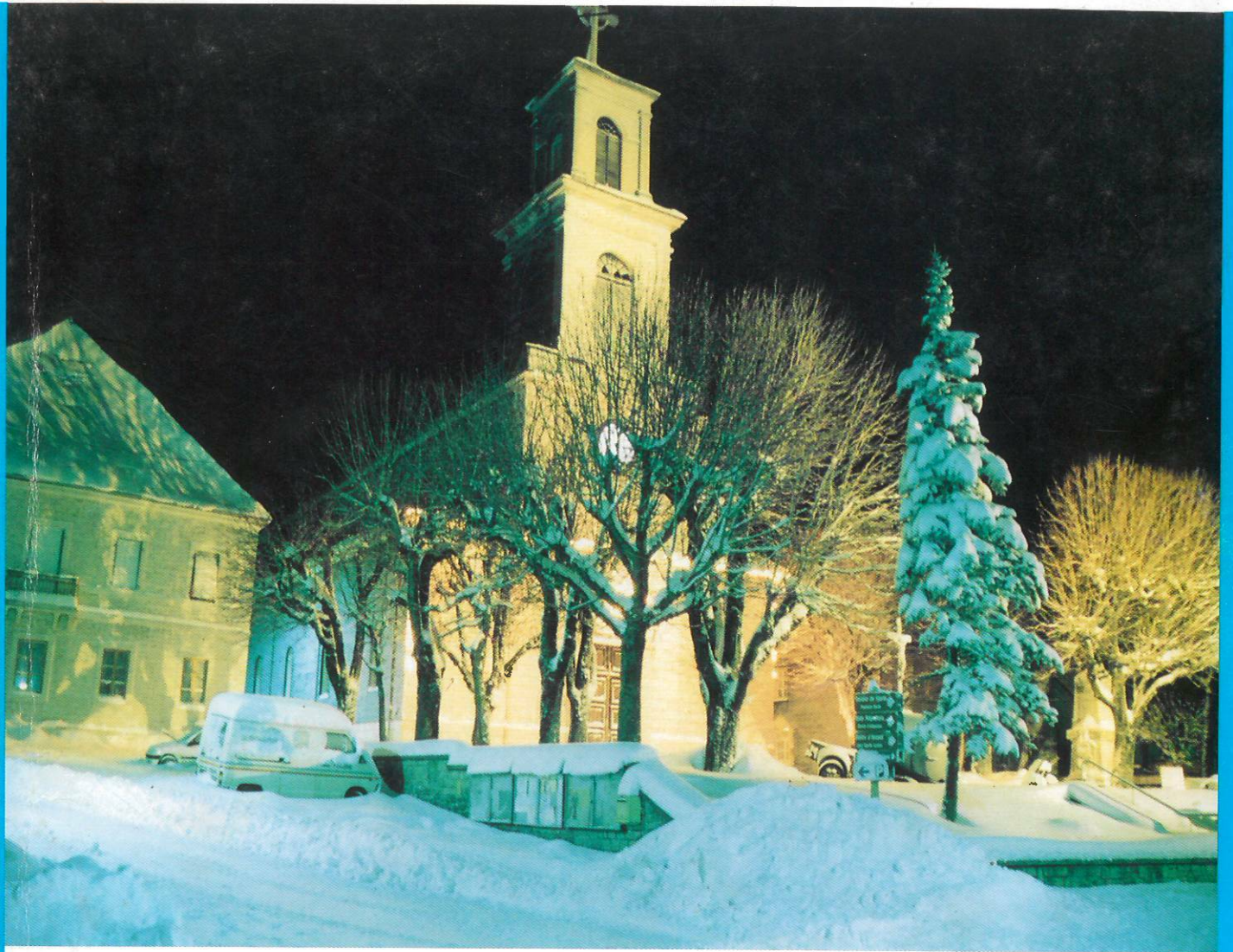


# FRASNE

Notre Village



**BULLETIN MUNICIPAL**

**N° 16**

**décembre 1995**



Jacques NICOLET  
*Maire*



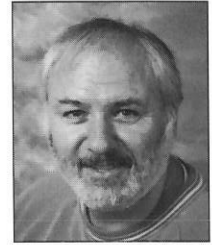
D. VANTHIER  
*1<sup>er</sup> Adjoint*



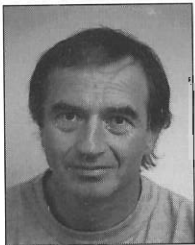
J.M. MARMIER  
*2<sup>ème</sup> Adjoint*



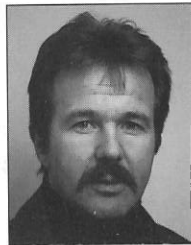
M. VANTHIER  
*3<sup>ème</sup> Adjoint*



J. DESARMENIEN  
*4<sup>ème</sup> Adjoint*



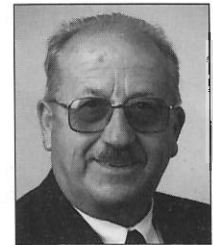
J.C. HUMBÉY



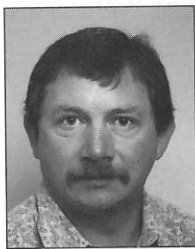
J.P. VUITTON



E. POULAIN



P. GRANDJEAN



J.L. MONNIER



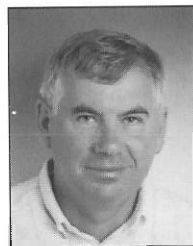
R. MARMIER



G. CHENEVEZ



C. GIRARD



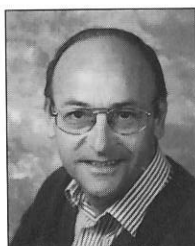
C. MOREL



Ch. PELETIER



G. RACLE



N. LHOMME



C. JACQUIN

*Le Maire, Le Conseil Municipal, vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année*



## LE MOT DU MAIRE

Il y a 5 mois, vous avez mis en place une nouvelle équipe municipale : 12 nouveaux conseillers épaulés par 7 anciens.

Je vous remercie d'avoir accordé votre confiance à ces hommes et ces femmes qui se sont engagés à se mettre au service de la commune pour que tous les habitants se sentent «chez eux» et «bien» chez eux !

J'adresse aussi mes remerciements au conseil municipal précédant pour les nombreuses réalisations effectuées pendant son bail et la situation «nette» dont nous héritons. Croyez-moi, nous aurons à coeur de mener à terme les projets en cours, et de poursuivre dans la voie du développement et de l'amélioration du cadre de vie.

Mais nous aurons aussi à innover.

La mise en route du groupe et l'attribution d'une présidence de commission à chacun des conseillers a constitué la première étape de notre parcours.

Vous trouverez dans les premières pages de ce bulletin un tableau récapitulatif des différentes commissions.

A ce propos, je précise qu'il n'y a ni commissions «nobles» ni commissions de «seconde catégorie» ; chaque commission travaille en autonomie à l'élaboration des projets les plus pertinents, mais toutes participent, au sein du conseil municipal, à la recherche des solutions les mieux adaptées.

En fait, l'essentiel du travail s'effectue en dehors des réunions mensuelles du conseil municipal. Comme Lucien, mon prédécesseur et ami, je suis partisan de la délégation : chaque conseiller est responsable en tant que président, du rôle que jouera sa commission.

Certaines commissions ont été ouvertes et je remercie vivement toutes les personnes qui ont souhaité apporter leur concours aux équipes en place.

Comme par le passé, le bulletin municipal sera le lien entre nous : chaque responsable

présentera le compte-rendu du travail de sa commission.

Les dossiers sont nombreux, les idées ne manquent pas.

Mais la conjoncture économique nous oblige à faire des choix, pour éviter des surprises budgétaires !

Ce qui ne signifie pas que nous baissons les bras, au contraire : votre équipe municipale s'est fixé comme priorité la lutte contre le chômage et l'exclusion par la création d'emplois, en poursuivant et en intensifiant l'effort dans le domaine du développement économique.

L'urgence, c'est aussi la sécurité dans notre village. Avec le concours de la Direction Départementale de l'Équipement, nous devrions bientôt vous proposer certains aménagements de carrefours, ainsi que la restructuration de la Place Girod et de la Place du Marché.

Enfin, et ce n'est pas le moindre de nos projets : le conseil municipal souhaite renforcer le partenariat avec le monde associatif.

La qualité de vie, l'animation, c'est l'affaire des Associations qui offrent aux enfants et aux adultes un large éventail d'activités et de loisirs.

Mais c'est aussi l'affaire du conseil municipal, c'est pourquoi je suggère qu'ensemble, nous réfléchissions à un projet en faveur des adolescents et des jeunes adultes, confrontés aux problèmes de notre société de consommation.

En conclusion, rien de révolutionnaire, mais en tout cas : pas de promesses qui ne pourront être tenues.

N'oublions surtout pas que la vie de Frasne, c'est l'affaire de tous les Fraignauds.

Jacques Nicolet



## Extraits des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal

(L'intégralité des comptes-rendus est à votre disposition en Mairie)

~~~~~

**SEANCE DU 30 JUIN 1995**

Le Maire, Monsieur Jacques NICOLET, remercie le conseil municipal pour le bon déroulement des élections du Maire et des Adjointes.

### NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

#### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE FRASNE (ancien SIVOM)

Le maire demande si le conseil municipal veut voter à bulletin secret ; l'assemblée ne le juge pas nécessaire.

|                              |             |                              |                 |
|------------------------------|-------------|------------------------------|-----------------|
| <u>Délégués titulaires</u> : | J. NICOLET  | <u>Délégués suppléants</u> : | 1) C. PELLETIER |
|                              | M. VANTHIER |                              | 2) C. MOREL     |
|                              | JM. MARMIER |                              | 3) R. MARMIER   |
|                              | JL. MONNIER |                              | 4) D. VANTHIER  |
|                              | N. LHOMME   |                              | 5) JP. VUITTON  |
|                              | C. JACQUIN  |                              | 6) JC. HUMBÉY   |

#### SIADET (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement de l'Economie Touristique des Secteurs de Levier, Frasne, les Usiers)

Délégués titulaires : D. VANTHIER    Délégué suppléant : C. PELLETIER  
J. NICOLET

C.B.E. (Comité de Bassin d'Emploi)  
D. VANTHIER

P.A.I.O. du Haut-Doubs (Permanence Accueil Information Orientation)  
JM. MARMIER

#### Commission APPEL d'OFFRES - ADJUDICATION

|                              |              |                              |             |
|------------------------------|--------------|------------------------------|-------------|
| <u>Délégués titulaires</u> : | J. NICOLET   | <u>Délégués suppléants</u> : | C. MOREL    |
|                              | P. GRANDJEAN |                              | R. MARMIER  |
|                              | M. VANTHIER  |                              | JL. MONNIER |
|                              | C. PELLETIER |                              |             |

#### CENTRE D'ACCUEIL

Délégués titulaires : Le Maire(Président)    Délégués suppléants: J. DÉSARMÉNIEN  
JP. VUITTON    C. GIRARD

#### SYNDICAT DES EAUX

|                              |             |                              |                |
|------------------------------|-------------|------------------------------|----------------|
| <u>Délégués titulaires</u> : | J. NICOLET  | <u>Délégués suppléants</u> : | JC HUMBÉY      |
|                              | M. VANTHIER |                              | J. DESARMENIEN |
|                              | C. JACQUIN  |                              | P. GRANDJEAN   |

## MARCHÉ

Projet : Danielle VANTHIER fait remettre à chaque conseiller un projet de règlement de marché et présente ce projet sur lequel elle travaille depuis des mois, avec les membres de la commission Développement Economique ; elle rappelle que la demande de création d'un marché a été formulée par une grande partie de la population. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec le Président du Syndicat des marchands non sédentaires et avec des commerçants du village.

Certains commerçants sont favorables à ce projet, d'autres disent qu'ils s'adapteront à cette nouvelle situation.

Le marché se déroulera tous les vendredis, de 8 h 30 à 13 h pendant les mois de juin, juillet, août, puis le 1er vendredi des autres mois. Les camions d'outillage devront respecter le même planning.

Réflexions du conseil municipal : comment le stationnement sera-t-il organisé ? La sécurité est-elle assurée ? Ne sera-t-il pas nécessaire de prévoir un agent ?

Si des commerçants du village affichent une baisse de leur chiffre d'affaires, que ferons-nous ?

→ les commerçants du village peuvent également exposer au marché

Le Maire pose la question au conseil municipal de savoir qui est contre la mise en place de ce marché. Tous sont d'accord pour la mise en place du marché en espérant que cette animation redonne une vitalité au commerce local.

## CANDIDATURE A LA PRESIDENCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE FRASNE

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier adressé au maire et aux conseillers municipaux, de M. BOUDAY - Maire de La Rivière Drugeon - se portant candidat à la présidence du Syndicat. L'élection aura lieu le 17 juillet prochain.

~~~~~

**SEANCE DU 7 JUILLET**

## FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Pour calculer le prix de l'eau, nous devons tenir compte:

- du prix d'achat au Syndicat des Eaux
  - de l'amortissement de tous les travaux sur le réseau (entretien, extension)
  - d'une taxe de l'Agence de Bassin = 0.74 F / m<sup>3</sup> (qui nous ristourne 7 000 F pour notre station)
  - d'une taxe FNDAE (Fonds National Développement Adduction Eau) = 0.125 F / m<sup>3</sup>
-



## FIXATION REDEVANCE ORDURES MENAGÈRES

Facture du Syndicat : 298 060 F : 950 parts = 314 F la part ou le forfait.

Répartition dans les foyers :

Foyer 1 personne .....	1 forfait (314 F)
Foyer 1 couple .....	1.5 forfait (471 F)
Foyer avec 1 personne + de 18 ans .....	0.5 forfait à ajouter (157 F)
Foyer avec 1 personne - 18 ans .....	0.25 forfait à ajouter (78.5 F) avec maximum 3 enfants.

pour mémoire : forfait 1994 = 300 F

## PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DÉPENSES LÉGALES D'AIDE SOCIALE ET DE SANTÉ

Chaque conseiller prend connaissance d'un tableau explicatif de calcul de la participation communale qui s'élève à 209 680 F. Le conseil, dans son ensemble, est très étonné et souhaite qu'une information soit faite auprès de la population.

## TRAVAUX PLACE DU MARCHÉ

Suite à l'avis favorable du conseil pour la mise en place d'un marché, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de cette place. Nivellement, découpe du macadam, graves concassés, bi-couches pour un devis de 40 000 F environ. Avis favorable.

## TRAVAUX POUR MISE EN SOUTERRAIN DES TELECOM

Rue des Marronniers : il s'agit de la mise en souterrain de la partie qui va de la maison Rousselet au salon de coiffure. Devis de 32 733.60 F TTC.

Le maire rappelle qu'un projet d'enfouissement des lignes de l'ensemble du quartier de la Gare avait été chiffré pour un montant très onéreux de 500 000 F (5 ligne EDF + 140 000 F Télécom). Ces travaux sont subventionnés à 50 % mais la subvention n'est versée que 2 années après.

## QUESTIONS DIVERSES

Rapports des conseil d'école :

maternelle : JC. HUMBEY fait état de l'effectif à la rentrée prochaine : 78 élèves , et des travaux à réaliser pendant les vacances. Une liste sera donnée aux employés communaux.

Primaire : le compte-rendu du conseil d'école du 1er juillet est donné aux conseillers

Collège : effectif à la rentrée : 332 élèves. Changement de directeur avec le départ de Mme Neyret.

0380808080808080



**SEANCE DU 4 AOÛT 1995**

**RESULTATS DES APPELS D'OFFRES :**

Toiture salle omnisport et centre d'animation : travaux de ferblanterie.

La commission d'ouverture des plis a adjudgé les travaux à l'entreprises MILLE pour un monTant de 294 113.35 F TTC.

**TRAVAUX DE VIABILISATION ZONE ARTISANALE RUE DU MOULIN**

Toute parcelle classée en zone U doit être viabilisée par la commune.

2 possibilités sont à notre charge :

- a) - alimentation de la construction d'habitation LORIN par son bâtiment industriel. Coût inconnu à ce jour, solution provisoire qui ne durera que 2 ans.
- b) - alimentation en eau, basse tension et PTT de la construction LORIN par la Rue du Moulin. Cette alimentation servira à la future ZAC. Devis : Eau : 130 000 F HT, alimentation électricité 43 870 F HT - éclairage EDF : 40 000 F - PTT : 25 000 F. Toutes ces alimentations se feraient en souterrain.

**TRAVAUX EN FORET : création de pistes dans le non-soumis.**

La commission s'est déplacée et demande la création de 2 pistes d'exploitation derrière la parcelle 16 et 20. Après la création de ces pistes, surtout la 20, il sera possible de procéder à une coupe d'environ 80 m<sup>3</sup>. Coût estimatif 30 000 F HT à prendre sur le reliquat des travaux précédents. Accord du Conseil

Le maire propose une demi-journée de découverte de la forêt communale pour expliquer aux nouveaux élus le classement et la gestion de ce patrimoine.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS : visite du groupe Xavier Marmier - gymnase**

- gymnase : travaux importants à prévoir
- sous-sols : revoir la répartition des salles avec les écoles et le collège.
- groupe scolaire : sanitaires, portes des préaus et des entrées, fenêtres, façade gare sont à revoir complètement. Dossiers de subventionnement à monter impérativement avant les travaux.

M. Grandjean donne le détail des travaux à effectuer qui s'avèrent importants. La visite de la commission de sécurité exigera certainement d'autres travaux.

La commission souhaite louer l'appartement de Mme LEGAY ; nous avons déjà une demande d'un professeur.

Décision : aucun poste n'est prévu au budget ; vu l'ampleur des coûts, il sera nécessaire de monter un dossier complet et de planifier sur plusieurs années.

Remarques : les petits travaux courants seront effectués d'ici la rentrée.

**URBANISME**

Déclarations de travaux

- M. Alain Marmier - Construction d'une murette

Permis de construire

- SCI Le Renouveau de La Place.
- Boissellerie PETITE

Permis de lotir : M.Vieille-Girardet.

---

- Demande de M. Macle Eric construisant sa résidence principale en limite de propriété communale pour débordement de 15 cm représentant la largeur du chaîneau.

Ces dossiers sont déjà en instruction à la DDE subdivision de Levier. L'attribution du permis de construire se fait par la DDE après approbation du dossier par le maire.  
Décision : avis favorables.

### VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Nicolet présente une proposition basée sur l'indice de la fonction publique pour une commune de 1 000 à 3 500 habitants, calculée au prorata de la population de Frasne. L'indemnité du 1er adjoint est de 40 % de l'indemnité du Maire ; celle des autres adjoints est de 20 % de l'indice 1015

Décision : approbation à l'unanimité et accord donné pour ne pas voter à nouveau cette indemnité tous les ans.

### REGLEMENT DE L'ARRETE CONTRE LE BRUIT ET LES NUISANCES

La commission présente une proposition de règlement.

Décision : proposition acceptée à l'unanimité.

### OFFRE DE LA SCI DES PLATANES : vente de la maison derrière le château

Mise à prix 130 000 F - parcelle de 7 ares. La commune peut être intéressée par cette parcelle en tant que réserve foncière.

Décision : le prix demandé est beaucoup trop élevé : à suivre.

### LETTRE de M. Didier ROLET

Remise en cause de la taxe de branchement de 25 000 F. Des demandes de renseignements sont en cours auprès d'un architecte et de la DDE.

Remarques : le maire explique le pourquoi de cette taxe en informant qu'un particulier utilise les infrastructures mises en place par la commune. La base de cette taxe correspond à 80 % du coût d'un assainissement individuel. Deux délibérations en 91 et 94 avaient déjà été prises à ce sujet. L'architecte du CAUE a confirmé ce mode de calcul et a précisé que le coût d'un assainissement individuel est de 36 240.44 F HT.

### LETTRE de M. Christian HAUBRY

- Sécurité : Eclairage de la Rue des Cygnes : M. Lhomme est intervenu.
- Egoûts : Rue des Cygnes. Un nettoyage a été effectué en juin 1994 par une entreprise spécialisée (coût 5 000 F). La commission retournera sur place avec la D.D.A.F.

### QUESTIONS DIVERSES

- prévoir l'achat d'une épareuse et de matériel pour les employés municipaux
- D. VANTHIER donne la nouvelle composition du SIADET ; JP GÜRTNER en est le président.
- la demande d'implantation du M. JP DELACROIX a été refusée par la DDAF.

**SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 1995**

**COMPTE RENDU - COMMISSION SECURITE**

Les commissions Sécurité et Cadre de Vie se sont réunies avec les services de la Gendarmerie et de la DDE le 24.08

- a) - le déneigement est autorisé avec des appareils à moteur à partir de 7 h le matin, une dérogation peut être accordée pour les personnes devant se rendre au travail ou autres déplacements justifiés, à partir de 6 h.
- b) - prévoir l'année prochaine, des pancartes pour interdire la baignade dans les étangs
- c) - les demandes d'ouverture de débit de boisson, buvettes tardives devront être délivrées exceptionnellement, avec un justificatif.
- d) - provoquer une rencontre avec les parents d'élèves du collège E. Laroue afin que les élèves rentrent directement dans l'enceinte du collège à l'arrivée du car le matin.
- e) - une demande est faite à la gendarmerie pour plus de vigilance et de sévérité envers tous les actes de vandalisme sur le territoire de Frasne.
- f) - une information sera demandée sur les pouvoirs du garde-champêtre, garde-chasse et pêche.
- g) - une demande de dossiers et devis a été déposée auprès de la DDE afin qu'une proposition soit faite sur l'aménagement des points noirs de la commune.

**COMPTE-RENDU REUNION - COMMISSION CESSAY**

Un compte-rendu est remis à chaque conseiller ; il en ressort des travaux à réaliser en priorité :

- fermer tous les accès du bâtiment ; poser des volets
- amener l'eau et l'électricité
- approprier les abords.

En projet : aménagements intérieurs tels que l'éco-musée, l'aménagement d'une salle à mettre à disposition des groupes ou familles, d'un local de rangement du matériel agricole

Le Conseil approuve le Conseil Municipal qui demande de poursuivre l'étude du dossier.

**DEVIS DDAF - TRAVAUX DE REGARD RUE DES CYGNES**

Un devis a été établi par les services de la DDAF pour l'amélioration des regards d'égoûts de la Rue des Cygnes. Celui-ci s'élève à 13 000 F HT ; le conseil donne un avis favorable.

**URBANISME**

**Déclarations de travaux**

- M. Thiériot 7 Avenue du Marais, pour réalisation d'une murette. Hauteur inférieure à 50 cm
- M. Chenevez Maurice pour la pose d'un vélux pour grenier
- M. Vallet Guy pour une modification de façades : construction de marquise et auvent.

**Permis de construire :**

- M. Georges Courdier pour aménagement d'un logement dans bâtiment existant
- SCI Le Renouveau pour garages.

Le règlement du POS ne permet pas tel qu'il est déposé, par contre, il y a possibilité

---

avec l'établissement d'une convention de servitude de cour commune (la commune ne pourra pas disposer de son terrain pour construire sur une bande de 4 m le long des garages, mais elle en reste propriétaire). Le Conseil est favorable pour la convention de servitude de cour commune, mais demande d'améliorer l'aspect extérieur des garages, pans coupés, chaineaux. Les permis sont donnés après retour de la DDE.

Les permis seront donnés après retour de la D.D.E.

#### Lotissement La Chapelle

Le règlement de lotissement est à réétudier, ainsi que la distribution des lots de la 2<sup>e</sup> tranche (parcelles trop petites). Etude avec les services de la DDAF de l'évacuation des eaux pluviales.

#### VENTE DE BOIS 12/09/95

La commune aura 3 lots à vendre :

- parcelle 04 : 301 m<sup>3</sup> sous écorce
- parcelle 15 : 462 m<sup>3</sup> «
- parcelle 38 : 490 m<sup>3</sup> «

#### QUESTIONS DIVERSES

- Cyril Rebouillat remercie la commune pour sa participation financière aux 10<sup>e</sup> Jeux Mondiaux des transplantés à MANCHESTER.
- Mme Simone Marmier remercie la commune pour son aide lors de la journée du Rosaire.
- M. René Futin confirme sa démission du corps des sapeurs-pompiers
- Horaires des cars de ramassage scolaire allant à Besançon :
  - Départ Gare de Frasne le lundi et tous les jours de rentrée : 6 h 10
  - Arrivée à Besançon : Chamars - Gare Viotte : 7 h 45
  - Départ de Besançon - Chamars - Gare Viotte le vendredi : 14 h 40
  - Arrivée à Frasne : 19 h 15
- Trajets piscine pour les scolaires attribués aux transports Jobard.

~~~~~

SEANCE DU 12 OCTOBRE 1995

#### COMPTE-RENDU REUNION AVEC ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE.

- décision de programmer deux réunions par an : en septembre et mai
  - nécessité de prendre connaissance du cahier des charges des employées de service
  - demande de renouvellement du matériel (chaises...)
  - subvention pour les fournitures scolaires : elle s'élève actuellement à 294 F par élève  
Demande de reconduction en 96
  - subvention de 2 000 F pour la bibliothèque
  - revoir la convention passée pour l'arboretum ; comment percevoir les 4 000 F attribués par la Fondation Yves Rocher.
-

- travaux d'entretien du bâtiment actuellement à l'étude chez M. Denis Vannoz pour l'évaluation des coûts .  
priorités :
  - réfection des sanitaires
  - fermeture de la cour
  - fenêtres à changer
  - mise aux normes de sécurité
- problème du rangement des barres assymétriques : solution de racheter des barres télescopiques d'une valeur de 13 000 F qui pourront être rangées dans le local.

### TRAVAUX EGLISE

Compte-rendu de la visite faite avec M. Vannoz.

La commune avait prévu de reprendre la talvanne mais il s'avère qu'elle se désagrège. Fenêtres : carreaux cassés, tablettes abîmées, problèmes d'infiltrations. Les escaliers extérieurs sont dangereux. Le rhabillage de l'entre du presbytère est à prévoir dans les travaux. Tous ces travaux vont être chiffrés par l'architecte.

### AMENAGEMENT DES HORAIRES DU SECRETARIAT

Après avoir étudié comment aménager les heures d'ouverture au public plus pratiques, les horaires sont les suivants : ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h + le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30. Un tableau récapitulatif est présenté par le maire.

### LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Modification du règlement :

Le conseil municipal est d'accord de modifier le règlement actuel pour permettre la vente de deux parcelles au même acquéreur. D'autre part, un nouveau règlement sera à mettre en place pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches.

Travaux d'évacuation des eaux pluviales :

Suite à l'étude de la DDAF pour l'évacuation des eaux pluviales du lotissement vers le secteur du Pont de Casse-Cul, le maire demande au conseil municipal s'il est d'accord de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général sur un devis qui s'élève à 640 000 F. Décision : accord.

### ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR - REPARATION DE LA GESTETNER

- le photocopieur du groupe scolaire est en panne : devis de réparation : 5 000 F
- la Gestetner de la Mairie est en panne : devis de réparation : 7 000 F
- le photocopieur de la Mairie est actuellement en location-vente.

Des fournisseurs doivent faire d'autres propositions. Le conseil municipal donne l'autorisation au maire de faire le choix entre les différentes possibilités.

### URBANISME

Permis de construire :

- MM. Benoit - Etang de Frasne pour la construction d'un garage pour le rangement de véhicules et de matériel d'entreprise.
- M. Daniel Marmier pour l'ouverture de vélux et aménagements de combles.

Déclaration de travaux :

- M. Barthelet dans la Rue de l'Etang

Décision : avis favorables.

---



**Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) :** le maire explique au conseil municipal que la déclaration d'intention d'aliéner est une procédure, suivie par les notaires, qui informe le maire chaque fois qu'une vente immobilière se réalise sur la commune, en vertu du droit de préemption que la commune peut faire valoir. Le maire souligne que ces informations ont un caractère confidentiel.

### QUESTIONS DIVERSES

a) **Vente de bois à Pontarlier:** a rapporté la somme de 410 000 F, ce qui porte le montant total des ventes à 1 043 000 F.

Il reste à mettre en vente le 2 novembre à Pontarlier :

- 224 m<sup>3</sup> parcelle 44 au Laveron
- 1013 m<sup>3</sup> parcelle 31 au Forbonnet.

Le maire soumet au conseil une proposition de l'ONF pour déposer un dossier de travaux pour la création de piste, canton du Forbonnet, parcelles 33 - 34 - 35 pour une dépense de 99 000 F à réaliser en 1997. Une demande de subvention au Ministère de l'Agriculture doit être déposée avant la fin octobre ; le conseil est favorable.

b) **Sortie du passage souterrain :** le conseil municipal est informé des risques d'accident qui peuvent arriver aux piétons qui sortent du passage souterrain, dans la rue de la Platière ; il pense que la pose d'un panneau signalant ce passage de piétons serait nécessaire. D'autres points seraient à voir dans le village, la commission Cadre de Vie est chargée de se pencher sur la question.

c) **Halte-garderie :** compte-rendu de la réunion faite en Mairie avec les responsables de l'association Familles Rurales et la commission Action Sociale. Le projet de halte-garderie est déjà à l'étude et des rencontres avec l'UFCV et l'association Familles Rurales ont déjà eu lieu. M. Jacky Désarménien fait le compte-rendu des informations qu'il a pu récupérer auprès d'autres haltes-garderies en place et informe qu'il se rendra avec le maire à la Caisse d'Allocations Familiales la semaine prochaine, pour rencontrer M. Girard. Dossier à suivre.

d) - **ZAC :** le maire rappelle que dans le Plan d'Occupation des Sols, il a été prévu de réaliser en zone INA, une zone d'activités industrielles et artisanales. Il demande au conseil municipal d'ouvrir cette étude en mettant en place une commission dont les membres suivants ont été désignés :

titulaires : J. NICOLET  
D. VANThIER  
JCHUMBEY  
M. VANThIER  
JL. MONNIER  
C. MOREL.

Suppléants : C. JACQUIN  
JP. VUITTON  
R. MARMIER

e) - **Informations diverses :** projet de création d'une section judo par M. Vincent Vieille-Marchiset pour les enfants du Primaire, si la Commune laisse à disposition le gymnase du groupe scolaire, le mercredi matin, seul créneau horaire encore disponible.

Décision : avis favorable.

---

## Commission CESSAY - TOURISME

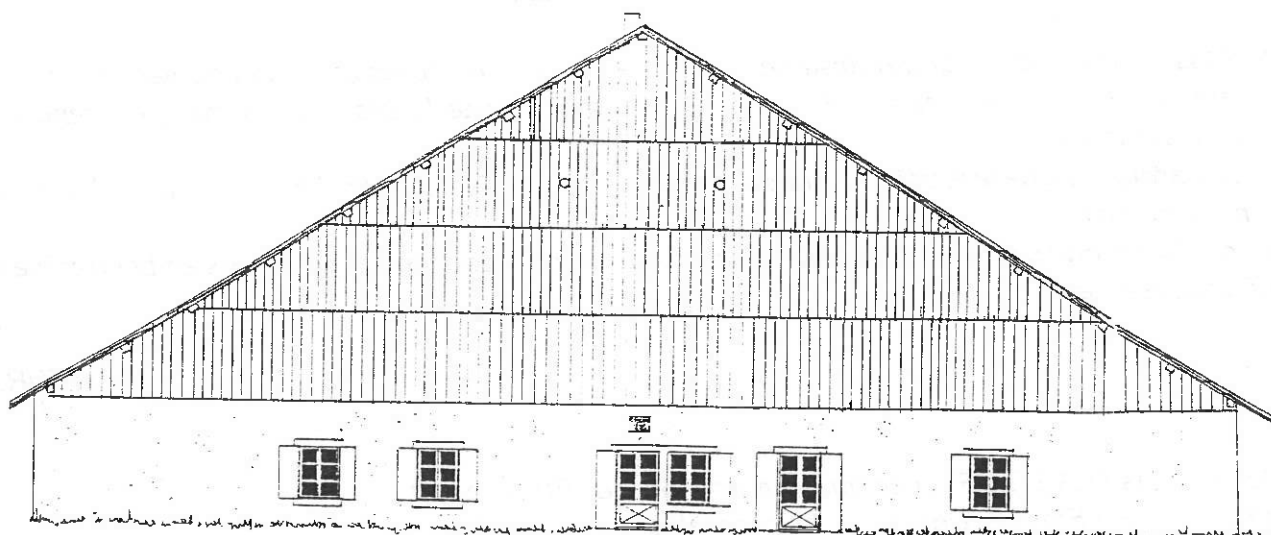
Depuis l'incendie de 1993, la Commune de FRASNE a entrepris la reconstruction de la ferme de Cessay.

Aujourd'hui, le nouveau conseil municipal a approuvé l'aménagement intérieur et extérieur de la ferme qui s'effectuera en différentes parties.

- une salle pour les repas simples, (barbecue ou pique-nique familial par exemple)
- un écomusée avec une écurie d'origine et le matériel déjà acquis par la Commune,
- une partie pour le rangement du matériel et des matériaux des agriculteurs, de la Commune et des associations,
- un coin douches, sanitaires, lavabos permettant la création d'une aire de camping au calme, derrière la ferme.

Pour gérer tout cet ensemble, un responsable sera désigné par la Commune. Après une durée d'adaptation et suivant l'évolution plus ou moins favorable, un compromis voire un contrat de location pourra être envisagé.

Alors, d'autres activités touristiques pourront se greffer à cet ensemble.



## RENTRÉE SCOLAIRE

Bienvenue aux nouvelles institutrices, Mademoiselle Christelle TOSI, à l'école maternelle, Mesdames Gwenola FARGEAUD et Andréa NICOLAS, au Groupe Xavier MARMIER.

Les effectifs : 80 élèves à l'école maternelle  
147 élèves à l'école primaire (en augmentation)

### Un peu d'histoire



1822 - 1895

Grâce à Mademoiselle FORTIER, nièce de l'historien et le maire d'ARBOIS, Monsieur BOCCA, nous avons appris que la réputation de l'école de Frasné ne date pas d'hier. Témoins, les lettres que Louis PASTEUR adressait à sa fille Marie-Louise, scolarisée à Frasné en l'an 1870, et dont voici un extrait tiré de l'ouvrage " Correspondances "

~~~~~

Arbois, le 31 octobre 1870

... « C'est seulement ce matin (lundi) que nous avons reçu ta lettre. Tu as fait encore bien des fautes d'orthographe, mais beaucoup moins que par le passé. Bien que tu n'aies été que pendant un mois chez Melle Silvy, tes progrès sont marqués. Cette demoiselle est certainement une excellente institutrice. aussi je veux espérer, pour la continuation possible de ses bonnes leçons et pour mille autres raisons, que les maudits barbares qui souillent le sol de la France vous permettent bientôt de revenir au milieu de nous.

Je t'assure que j'ai un grand désir de te voir, de vous voir toutes et qu'au premier beau jour, je ferai le voyage de Frasné. Au revoir donc, ma bonne Louise, reçois mes plus tendres embrassements.

Tu remarqueras que je te traite en grande personne, bien raisonnable. J'ai supprimé entièrement le nom de Zizi.

Ici tout le monde se joint à moi pour vous souhaiter bon courage et pour vous embrasser bien affectueusement. "

L. PASTEUR.

Marie-Louise PASTEUR, avec quatre autres jeunes filles, avait été envoyée à Frasné (Doubs), à 17 kilomètres de Pontarlier.

~~~~~

## Commission «RÉNOVATION»

Cette commission est chargée d'informer et de conseiller les habitants des possibilités offertes à ceux qui désirent améliorer leurs habitations.

A ce titre, il faut savoir qu'un architecte se tient à la disposition du public

le 1er mercredi de chaque mois  
de 11 h à 12 h 30 en Mairie de FRASNE

Pour les dossiers et les subventions éventuelles :

☎ HABITATION et DÉVELOPPEMENT LOCAL (H. D. L. 25)

28 rue Jeanne D'Arc

25300 PONTARLIER - ☎ 81.46.58.05

A bientôt

---

## Habitat : valoriser votre patrimoine

Les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux de réhabilitation de logements occupés ou vacants peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de subventions non remboursables et de prêts sociaux sans intérêt ou bonifiés.

### Les principaux domaines d'interventions

#### 1) Nature du patrimoine : intervenir sur des logements existants.

*Les travaux de création de logements ne sont pas (pour l'heure) subventionnables sauf dans le cadre du Programme Social Thématique pour une production de logements à vocation sociale.*

Le logement peut être actuellement occupé par son propriétaire (à titre de résidence principale ou secondaire), loué, (en locatif permanent ou saisonnier) ou enfin vacant mais devra après travaux être utilisé pour un usage permanent par son propriétaire ou un locataire.

#### 2) Nature des travaux : entreprendre des travaux d'amélioration de logement.

*Les travaux d'entretien ne sont pas (pour l'heure) subventionnables.*

Les aides mobilisables permettent de financer des travaux tels que la réfection du gros oeuvre (toiture, façades...), la mise aux normes de confort (WC, salle de bain, chauffage...) les travaux d'économie d'énergie (isolation, fenêtres isolantes, ...) etc...

Tous travaux (ou presque) d'amélioration de confort au sens large sont, par nature, subventionnables.

Celles-ci peuvent couvrir une partie des aménagements partiels de logement (création d'une salle d'eau par exemple) jusqu'aux redistributions complètes de bâtiments (dans une certaine limite de travaux subventionnables variable en fonction des subventions sollicitées).

### Les bénéficiaires, les aides mobilisables :

**Vous êtes propriétaire occupant :**

Vous pouvez bénéficier sous condition de ressources :

- \* d'une subvention de l'Etat (Prime à l'Amélioration de l'Habitat) à laquelle peut s'ajouter :
  - \* des subventions caisses de retraite (principale et complémentaire) pour les ménages retraités de régime général,
  - \* une subvention du Conseil Général du Doubs pour les ménages retraités de plus de 65 ans (régime général ou agricole)
  - \* des prêts sociaux sans intérêts ou bonifiés (prêts CAF ou MSA, prêt CAL / CAF, prêt CAL)
-



Vous avez la possibilité de réaliser vous-même les travaux et / ou de les confier à des professionnels du bâtiment.

**Vous êtes propriétaire bailleur ou souhaitez le devenir :**

^ Vous pouvez bénéficier sans condition de ressources d'une subvention de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

^ Vous devez faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.

**Vous êtes locataire d'un logement utilisé à titre de résidence principale**

^ Vous avez la possibilité pour certains travaux, de vous substituer au propriétaire bailleur et de bénéficier d'une subvention de l'A.N.A.H.

Si vous avez un projet, Habitat et Développement Local du Doubs H.D.L. 25 / PACT - CDHRE) peut vous apporter le conseil utile et répondre à toutes vos questions. Des permanences d'information sont tenues régulièrement en Mairie de Levier. Vous avez en outre la possibilité de recevoir, sur votre demande, la visite d'un technicien spécialisé du bâtiment sur les lieux des travaux envisagés. Celui-ci vous établira un diagnostic technique et financier d'aide à la décision comprenant :

- \* une esquisse d'aménagement,
- \* une estimation sommaire des travaux
- \* un plan de financement prévisionnel incluant les diverses aides mobilisables (subventions et prêts).

En aucun cas, cette démarche ne vous oblige à donner suite à votre projet.

**Attention, ne commencez pas vos travaux avant  
d'avoir obtenu les accords de principe de subvention.**

Dès que vous aurez pris décision de mettre en oeuvre votre projet, contactez H.D.L. 25 qui pourra vous apporter le soutien technique, administratif et financier nécessaire.

**Si vous êtes intéressés, vous pouvez :**

- \* **vous rendre à la permanence de Levier**  
Mairie de Levier de 10 h à 12 h tous les 2èmes mercredis de chaque mois
- \* **contacter les agences de H.D.L. 25**  
Pontarlier, 28 Rue Jeanne d'Arc - tel : 81.46.58.05  
Besançon, 8 Rue de la Vieille Monnaie - tel : 81.81.23.33

## Commission Développement Economique

En 1993, des réunions de concertation entre commerçants et artisans, organisées afin de dynamiser le commerce local, montrèrent la nécessité de créer des animations - ponctuelles ou permanentes - dans le but de fidéliser une clientèle attirée de plus en plus par les grands centres commerciaux de Pontarlier ou Besançon.

L'idée d'un marché ou d'une foire fut très bien accueillie par la population. Un marché permet de compenser le manque de commerces et d'apporter une animation dans le centre de notre village.

Le Conseil Municipal a donc voté l'implantation du marché sur la place de l'ancienne usine d'escargots Chauvin, afin de réhabiliter ce terrain, tout en le laissant disponible pour un éventuel projet de développement ultérieur.

Des travaux d'aménagement sont prévus :

- il est nécessaire d'enrober la place afin d'éviter une détérioration rapide de celle-ci par les camions stationnant sur le parking,
- les bordures de trottoir doivent être refaites,
- l'arrière plan de la place sera laissé en espaces verts avec aménagement d'un « coin-détente » : table, bancs de bois, et plantations végétales.
- un point d'eau (fontaine) sera installé
- des plantations sont prévues en bordure du terrain afin de délimiter et d'agrémenter la place.

Le marché se déroulera tous les vendredis de 8 h 30 à 13 h pendant les mois de juin, juillet, août, puis le 1er vendredi des autres mois. Les camions d'outillage seront autorisés uniquement à ces jours et heures.

Notre souhait en aménageant cette place est de faire vivre le centre de notre village, d'améliorer la traversée de Frasne et surtout de créer un lieu de rencontres privilégié.

---

## A propos de...

### La bibliothèque municipale

- ☞ elle est ouverte à tous, le samedi de 14 h à 15 h
- ☞ elle est gratuite (sauf en cas de perte de livres)
- ☞ elle possède 1 100 livres pour adultes, 180 pour enfants, documentaires, B.D....
- ☞ tous les 3 mois, sont déposés par la Bibliothèque Centrale de Prêts (bibliobus) et renouvelés :
  - 150 livres pour adultes
  - 350 livres pour enfants
  - 50 documentaires
- ☞ des encyclopédies et dictionnaires peuvent être consultés sur place.

Venez nombreux et bonne lecture à tous !

### La modification des horaires du dispensaire

Désormais, le dispensaire est ouvert

du lundi au vendredi de 8 h à 8 h 30 et de 18 h 30 à 19 h  
le samedi de 8 h à 8 h 30.

### La Sécurité Sociale

"La Sécu à tout instant, 24 H / 24 - 3615 La Sécu"

Vous avez besoin d'un renseignement sur l'Assurance Maladie ?  
En tapant 3615 LA SECU, vous aurez accès à une foule d'informations utiles et pratiques sur vos droits ou les formalités à accomplir en cas de maternité, déménagement, arrêt de travail...

Tapez 3615 LA SECU et laissez-vous guider sans vous déplacer.

### La neige sur les toits...

Les propriétaires privés ne sont pas responsables automatiquement des accidents causés par la neige tombant de leurs toits, mais ils sont responsables s'ils ont commis une faute (absence de barres à neige alors que les chutes de neige sont fréquentes et abondantes). (extrait jugement rendu par Cour de Cassation)

## SECTION FOOTBALL



## CLUB SPORTIF FRASNE

Stade de GÜ

## SAISON 95/96

| EQUIPE A 1 <sup>re</sup> DIV. EXCELL. |                    |       | EQUIPE B 2 <sup>me</sup> DIV. Gr. D |                    |       |
|---------------------------------------|--------------------|-------|-------------------------------------|--------------------|-------|
| AL.                                   |                    | RE    | AL.                                 |                    | RE    |
| 3/09                                  | FRASNE-VAL USIERS  | 19/05 | 3/09                                | PONT.EURO-FRASNE   | 19/05 |
| 17/09                                 | ST VIT-FRASNE      | 3/12  | 17/09                               | FRASNE-VAL USIE.2  | 19/11 |
| 1/10                                  | FRASNE-ORNANS      | 10/12 | 1/10                                | ARCON-FRASNE       | 28/11 |
| 8/10                                  | ROCH.NOV.2-FRASNE  | 3/03  | 8/10                                | FRASNE-LE CHATELEU | 24/03 |
| 15/10                                 | FRASNE-FRANCOIS    | 10/03 | 15/10                               | LES FINS 2-FRASNE  | 31/03 |
| 22/10                                 | POUILL.VIG.-FRASNE | 24/03 | 22/10                               | FRASNE-PON.OLIVIER | 14/04 |
| 29/10                                 | FRASNE-MONTRAPON   | 31/03 | 29/10                               | GILLEY 2-FRASNE    | 21/04 |
| 5/11                                  | FRASNE-BES.PTT     | 14/04 | 5/11                                | CHAT.JOUX 2-FRASNE | 28/04 |
| 12/11                                 | PSB 2-FRASNE       | 21/04 | 12/11                               | FRASNE-VAL HT DS 3 | 12/05 |
| 19/11                                 | FRASNE-PONTARL.2   | 29/04 |                                     |                    |       |
| 26/11                                 | CHANTRANS-FRASNE   | 12/05 |                                     |                    |       |

| EQUIPE C 4 <sup>me</sup> DIV. Gr. F |                    |       | EQUIPE JUNIORS Gr. G |                    |       |
|-------------------------------------|--------------------|-------|----------------------|--------------------|-------|
| AL.                                 |                    | RE    | AL.                  |                    | RE    |
| 3/09                                | FRASNE-CHAFFOIS 2  | 19/05 | 10/09                | FRASNE-VAL USIERS  | 14/04 |
| 17/09                               | VAUX 2-FRASNE      | 19/11 | 17/09                | FRASNE- Exempt     | 17/12 |
| 1/10                                | FRASNE-ARCON 2     | 28/11 | 24/09                | FRASNE-PONT. PORT. | 4/02  |
| 8/10                                | DOUBS 2-FRASNE     | 24/03 | 8/10                 | ORGELET-FRASNE     | 11/02 |
| 15/10                               | FRASNE-MOUTHE 3    | 31/03 | 22/10                | FRASNE-LEVIER      | 18/02 |
| 22/10                               | PONT.EURO 2-FRASNE | 14/04 | 5/11                 | MT DOR-FRASNE      | 3/03  |
| 29/10                               | FRASNE-REMORAY 2   | 21/04 | 19/11                | FRASNE-CHAT.JOUX   | 17/03 |
| 5/11                                | FRASNE-HOUTAUD     | 28/04 | 28/11                | FRASNE-ST CLAUDE   | 31/03 |
| 12/11                               | LAVIRON 2-FRASNE   | 12/05 | 10/12                | MOREZ-FRASNE       | 7/04  |

## Vous avez demandé les sapeurs-pompiers ?

### Ne quittez pas...

Toutes les dix secondes !  
Le chiffre est là, qui émane d'une très officielle et récente statistique du ministère de l'Intérieur. Incontournable, comme l'on dit...

Autant compter qu'en France, dans soixante petites minutes ---- top ! ----, 360 fois les sapeurs-pompiers auront répondu à un appel au secours. Vous les aurez alertés parce qu'il y a un feu», redoutable menace de toujours contre les personnes et les biens... Parce qu'une nuisance aux allures de pollution, méchante dérive de notre monde développé, s'en prend à l'environnement... Parce que, bien plus souvent, un accident vient de se produire, douleur assurée et victimes fragilisées : sur la route, sur un chantier, sur un plan d'eau, au flanc d'une montagne, au coin de la rue, ou tout simplement au domicile d'un particulier...

Parce que quelqu'un qui la minute d'avant n'allait pas si mal est terrassé, sous vos yeux peut-être, par un malaise aigu... Résultat au bout d'une seule année : plus de 3 millions d'interventions !

Une fois sur cinq, c'est d'emblée la vie qui s'affiche en péril...

Alors le drame a une apparence : l'effroi. Il a une réalité : l'urgence de la situation. Une exigence, aussi : la promptitude de secours efficaces. Or, en cas de malheur, quel est le recours, comme d'instinct ? A l'évidence, tout temps et tous azimuts, le 18 au clavier du téléphone, numéro national des services d'incendie et de secours, en attendant le 112 européen. Et si c'est le SAMU qui a été appelé (lui, par le 15), il y a gros à parier que les premiers sauveteurs à accourir sur le lieu du drame jailliront quand même d'un fourgon rouge. Toute bonnement parce que le médecin régulateur de permanence au Centre 15 aura, pour parer au plus pressé, pour assurer un primordial sauvetage, pour désamorcer une détresse vitale, «fait partir» une équipe de ces hommes (ou femmes) habituée de la première ligne sur tous les mauvais coups du sort ou de la folie humaine... Et puis chacun sait bien que, dès l'alarme, les pompiers foncent : chez eux, les

questions, les états d'âmes, c'est pour après.

Certes, il peut y avoir, ici ou là, telle structure plus spécialisée, mieux équipée, notamment face à l'urgence médicale majeure... Il n'y a pas mieux répartis sur l'ensemble du territoire, mieux accordés aux réalités locales, plus rapides, plus dévoués (eh oui, ça compte !), plus obstinés à la tâche, que ces généralistes du risque. Pas mieux même, donc, de répondre aux exigences immédiates de la détresse vitale, qu'elle survienne à midi ou à minuit, au coeur du village le plus reculé ou au fil de ces rubans d'autoroutes qui cisailent les moelleux paysages de la France profonde. Sans doute de quoi expliquer, tout au moins en partie, pourquoi, au palmarès de la popularité des professions, ils arrivent régulièrement les premiers.

Une profession ?

Bien sûr, mais le mot ne convient vraiment qu'à une petite minorité d'entre eux...

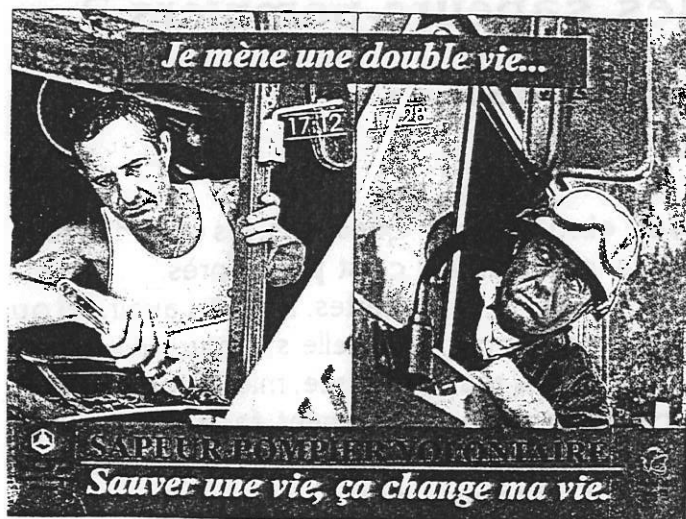
C'est que pour plus de huit sur dix, il n'est justement pas question du «métier qui les nourrit».

---

**Sauver une vie, ça change la vie.**

---





Qui donc, alors, depuis les zones suburbaines des capitales régionales jusqu'au bout du dernier des chemins forestiers, va devoir coiffer le casque, chausser les bottes, s'équiper d'appareils spéciaux? Qui, au plus vite, va devoir embarquer dans ces puissants et rutilants engins qui ravissent toujours autant nos jeunes enfants, régulés par radio depuis les Codis (Centre opérationnels départementaux d'incendie et de secours)? Qui aura dû, toutes affaires ou sommeil cessants, répondre à l'alarme impérieuse d'une rugissante sirène municipale, ou d'un discret appel sélectif (bip)?

Réponse : 200 000 citoyens ordinaires - vous, moi, le voisin (la voisine) d'en face-, engagés volontaires pour la protection des personnes et des biens de leur morceau de terroir!... Vous avez bien lu : deux cent mille sapeurs-pompiers volontaires ! Suffisant ou pas, pour les 58 millions de français ? Tous les experts sont formels : il en faudrait deux fois plus. L'Allemagne réunifiée, elle, pour 78 millions d'habitants, n'en compte pas moins de 1 million.

Ne les appelez plus « bénévoles » : il se sentent volontaires, dans toute la dynamique du terme. A un « tarif » horaire plutôt symbolique, et durant le seul temps des interventions, ce dont ils ne se plaignent jamais. Ne les appelez pas, non plus « supplétifs » : non professionnels, ils doivent bien faire comme s'ils l'étaient partout où nos impôts ne supporteraient pas d'entretenir une permanence significative de spécialistes plein temps...

Ils sont tout aussi bien maçons, mécaniciens, plombiers, facteurs, cultivateurs, étudiants... Ingénieurs, médecins, infirmiers n'y font pas mauvaise figure, avec, de plus, des prestations, on le devine aisément, fort appréciées. On peut même découvrir, sous la « tenue de feu », des pharmaciens d'officine, des vétérinaires ; jusqu'au curé de la paroisse...



Des commerçants, des artisans ?

Aussi, mais essentiellement dans ce qui reste de vraie province, celle qui prend encore le temps de vivre. On peut y mettre la clé sous la porte pour deux heures : le client reviendra...

Des employés municipaux ? En assez grand nombre, eux : et c'est tant mieux, puisque leur travail et, le plus souvent, leur résidence dans la même commune, en font une valeur plutôt sûre à toute heure du jour ou de la nuit.

# Changer sa vie en devenant sapeur-pompier volontaire ? ...

**C'est possible dès l'âge de 16 ans**  
(avec, jusqu'à 18 ans, l'autorisation des  
parents ou du responsable légal)

Il convient alors de :

- s'adresser au centre de secours le plus proche de son domicile ou à la Direction Départementale d'Incendie et de Secours (en préfecture)
- satisfaire aux exigences d'un examen médical auprès d'un médecin sapeur-pompier
- faire preuve du minimum requis de qualités sportives
- disposer de suffisamment de temps en marge du métier ou des études , qu'il faut se garder de sacrifier... (les centres de secours ont besoin de cette richesse humaine)
- jouir de ses droits civiques
- contracter un engagement de cinq ans (renouvelable jusqu'à 57 ans)
- suivre une formation de base préalable à toute participation aux interventions de secours.

---

↳ Renseignements auprès du Chef de Corps  
du Centre de Secours de FRASNE  
Sous-Lieutenant COMTE François

① 81.49.82.48

---

## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG de FRASNE et des ENVIRONS

Par ce bulletin municipal, nous aimerions faire connaître à toute la population de Frasne ce que représente une association de donneurs de sang.

En tant de Président et au nom de tous les membres de cette amicale, je vais vous dire quelques mots sur notre association.

Nos activités se limitent surtout aux collectes de sang qui ont lieu tous les trois ou quatre mois ; une assemblée générale est convoquée tous les deux ans ; le souper dansant aura lieu cette année le 18 novembre à la salle des fêtes de Frasne.

Mais je tiens tout particulièrement à souligner que notre association n'est pas à but lucratif, mais tout simplement qu'elle représente à elle seule **DES VIES SAUVÉES** et ceci grâce à vous, à tous ceux qui font don d'un peu d'eux-mêmes, mais qui ne sont pas nombreux.

Regardez autour de vous et surtout, pensez qu'un jour, **VOUS** ou **UN DES VÔTRES** pourrait en avoir besoin...

Alors je vous donne rendez-vous

le 26 décembre de 16 h à 20 h

le 12 mars 1996

et le 21 mai

au Centre d'Animation

en espérant vous voir nombreux.

D'avance, toute notre équipe vous dit **MERCI**.

Le Président,

Georges BRESSAND

---



FAMILLE RURALE ASSOCIATION  
de DOMPIERRE - FRASNE  
25560 FRASNE

L'association se doit de remercier une fois encore, en son nom et au nom de toutes les familles du secteur de Frasne et Dompierre, les 4 membres qui l'ont quittée lors de l'assemblée générale de 1994.

Engagés depuis 10 ans, ils étaient les principaux instigateurs du redémarrage de l'Association Familiale. Ils ont donné sans compter, leur temps, leur énergie, leur enthousiasme pour représenter et défendre les intérêts des familles et ce, tout particulièrement, dans la création d'un centre aéré en été, accessible à tous, et qui s'est étendu aux vacances de printemps.

Il s'agit de Pierre Marmier, président, Colette Girard, trésorière et "personne ressource" de l'association, Louise Lepeule, vice-présidente et Colette Courdier.

L'assemblée générale de novembre 1994 a donc élu 9 nouveaux membres qui sont venus prêter main-forte aux "anciens". (voir ci-dessous la composition de l'association.

Familles Rurales Frasne-Dompierre compte 15 membres, répartis dans 4 commissions :

"Enfance-Loisirs", "Ados", "Animation locale", "Club Féminin".

Les responsables de chaque commission vous présentent ci-dessous le travail réalisé et vous invitent à les contacter pour toute information complémentaire.

#### COMMISSION ENFANCE LOISIRS :

Cette année comme les années précédentes, un Centre Aéré a été organisé aux vacances de Pâques durant 5 après-midi, et cet été, 4 semaines.

Une directrice ainsi que des animateurs diplômés ou stagiaires encadraient les enfants.

Ces derniers étaient au nombre de 50 à Pâques et 131 pendant l'été, ce qui représente au total 1475 journées vacances.

Ils ont pu participer à différentes activités : travaux manuels, grands jeux d'extérieur, ballades, kermesse, piscine.

Une grande sortie, sur une journée, avec pique-nique a été programmée chaque semaine. Pour les enfants qui le désiraient, des bivouacs, de 2 et 3 jours au camping de Labergement Sainte-Marie, ont été organisés.

Pour les 10/12 ans les responsables de la commission ont voulu essayer une nouvelle formule, intermédiaire entre le centre aéré et le camp ados : un mini-camp. Très apprécié, il a eu lieu à Labergement et a concerné une vingtaine d'enfants, qui ont pu faire du VTT et de la voile principalement.

La cantine, proposée tous les jours cette année, a été très appréciée et bien fréquentée par les enfants, surtout ceux des villages alentours.



## COMMISSION CLUB FÉMININ :

Comme depuis plusieurs années déjà, le Club Couture reprendra bientôt ses activités.

Efficacement conseillés par Madame Jeanine Guyon, tous travaux de couture seront menés à bien.

Mesdames Yolande Lépeule et Gilberte Cart-Lamy seront également présentes pour diriger les différents ouvrages de travail manuel, bricolage, décoration, tricot, etc...

Dans une ambiance très conviviale, l'après-midi s'achèvera autour d'une table pour partager café et pâtisseries.

Le Club reprendra le 5 octobre.

Toutes ces activités vous sont proposées par des personnes qui ont décidé un jour de se regrouper à Familles Rurales afin de pouvoir réaliser des projets qu'ils ont à coeur, ou aider à leur mise en place.

C'est là, tout le dynamisme du mouvement Familles Rurales : les familles sont à la fois, les initiatrices, les actrices et les bénéficiaires de leurs actions.

Car seule, la famille ne peut rien ; associées, fédérées, les Familles Rurales deviennent des interlocuteurs à part entière.

Avec ses 175 000 familles adhérentes, ses 3 300 associations, le mouvement national Familles Rurales est une force, légitimée et reconnue, qui peut défendre et représenter les intérêts matériels et moraux des familles auprès de pouvoirs publics.

"La famille, une chance pour l'avenir", c'est le slogan/pari choisi lors du 50ème anniversaire en 1993 du mouvement Familles Rurales. Mais ce pari s'appuie sur des convictions :

\* La famille est un moyen au service de la personne, pour son développement et son épanouissement.

\* Carrefour et lieu de vie et de mort, elle est une micro-société, lieu d'apprentissage et d'éducation, au travail comme au temps libre.

\* La famille est un lieu d'intégration ; elle prévient en effet l'exclusion, qu'elle soit sociale, économique, morale, ou raciale.

Plus que jamais en ces temps de crise, il faut que la famille soit une structure solide et forte.

Et pour cela il faut lui en donner les moyens : il faut faire de la famille, une priorité dans les choix politiques.

A Familles Rurales Frasne-Dompierre, nous sommes ouverts à toute suggestion concernant les familles et l'animation du milieu local, donc, si vous avez du temps et des idées, n'hésitez pas à venir nous en parler et pourquoi pas, nous rejoindre.

## MEMBRES DE F-R FRASNE/DOMPIERRE :

Présidente : Marmier Edith

Vice-présidentes

Co. Club Féminin ; Yolande Lépeule/ Gilberte Cart-Lamy

Co. Enfance-Loisirs : Nicole Marmier/ Véronique Jacquin

Co. Adolescents, et secrétaire : Bernadette Guichardon

Co. Animation : Pascale Alpy/ Laurence Jacquin.

Trésorière : Jacqueline Zehr

Trésorier adjoint : Michel Beuque

Secrétaire adjointe : Nelly Barthod

Commissaire aux comptes : Gérard Racle

Yvette Richard : Bernard Minary ; Rémy Rouget.





## COMMISSION ADOLESCENTS :

Une vingtaine d'adolescents ont pu partir en camp. D'une durée de 13 jours, il s'est déroulé à Chancia, au bord du lac du Coiselet, dans le sud du Jura.

Les adolescents ont pu participer à de nombreuses activités sportives, voile, pêche, natation, escalade, VTT...

L'objectif de ce camp était de permettre aux jeunes de découvrir la vie de groupe avec ses plaisirs et ses contraintes et également de se mesurer à l'effort à travers des activités sportives variées, ceci tout en ménageant de nombreux moments de détente au bord de la plage.

Ce double objectif a été atteint grâce à une équipe d'animation très motivée et compétente, que les parents ont pu rencontrer au cours d'un pique-nique sur les lieux mêmes du camp, lors du dernier jour.

Un tel projet a été travaillé depuis janvier par les membres de la commission, son aboutissement est une joie mais nous avons comme objectif à plus long terme de nous investir dans des projets avec et pour les adolescents tout au long de l'année.

Adolescents et parents, nous attendons vos idées et suggestions que nous accueillerons avec le plus grand intérêt.

## COMMISSION ANIMATION LOCALE :

Elle concerne toutes les activités qui peuvent avoir lieu en cours d'année. Le contenu de cette commission peut donc être varié.

\* A l'occasion de Carnaval, un défilé a été organisé et un goûter offert par Familles Rurales aux 170 enfants ayant participé. Ceux-ci étaient encadrés par des animateurs diplômés.

\* Au cours des mois d'avril et mai, deux soirées conférence/débat ont été animées par une psychologue, l'une sur le thème de l'enfance, l'autre sur le thème de l'adolescence.

Etant donné le succès de ces soirées, nous envisageons de renouveler les conférences/débat. Vous pouvez nous contacter si un thème vous paraît intéressant à aborder.

\* De façon continue sur l'année, un service baby-sitting a été mis en place.

Il s'agit de mettre en relation d'une part des familles ayant besoin de faire garder des enfants occasionnellement et d'autre part des personnes susceptibles de garder les enfants.

Ainsi, une liste de baby-sitters est disponible en mairie avec le règlement qui se rapporte à ce service.



## LES AMIS DE LA MUSIQUE

En septembre, finies les vacances !!

Septembre est traditionnellement le mois de la rentrée des classes et «*Les Amis de la Musique*» n'échappent pas à la règle. Mais c'est également un mois propice au bilan de l'année écoulée.

Je profite de ce bulletin municipal de rentrée pour vous faire constater le travail des «*Amis de la Musique*» cette saison et pour vous présenter le programme chargé de l'année 95 / 96.

SAISON 94 - 95

L'harmonie a participé à

- \* 2 concerts sur Frasne (Sainte-Cécile - 8 mai)
- \* 2 concerts à l'extérieur (Villers le Lac - Chalindrey)
- \* 9 manifestations sur Frasne (Fête de la Musique, repas des anciens, etc...)
- \* 3 manifestations à l'extérieur (Septmoncel, Foire Expo Besançon, Thé Dansant Salle Pourny)

Ces manifestations sont le résultat de 40 répétitions (soit 90 heures de travail). La Société a, en outre, accueilli les harmonies de Doubs, Maïche, Baume les Dames.

L'Ecole de Musique a, de son côté, dispensé au travers de ses onze salariés, environ 2 000 heures de cours (solfège, instruments, danse) à 151 élèves.

L'Orchestre de l'Ecole de Musique a réalisé 3 prestations publiques remarquées et appréciées, fruit de 40 répétitions (soit 80 heures de travail). Il s'agit de la Fête des Mères, de la Fête de la Musique et du concert du 8 mai

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois et a pris l'initiative d'organiser 7 manifestations durant l'année.

Le budget définitif de l'association pour l'année 94 - 95 laisse apparaître pour 290 000 F de fonctionnement, un solde positif record de près de 30 000 F. Cet excellent chiffre n'est pas le fruit du hasard. Nous le devons à 3 facteurs complémentaires et associés :

- d'une part, à l'extrême rigueur financière du Comité et en particulier de celle de ses trésoriers, Monique Vallet et Michel Guinchard. (Sainte-Cécile payante, suivi assidu des dépenses...)
  - d'autre part, aux actions diverses et multiples de l'association et au travail et soutien des parents d'élèves du Comité sans qui, rien ne pourrait être mené à terme (Marie-Noëlle Marmier, Christine Brutillot, Pascale Alpy, Denis Vallet)
-

- enfin, à la subvention du Conseil Général de 400 F par élève passant des examens fédéraux, soit un montant total de 44 000 F.

N.B. : il est bon de noter que «*Les Amis de la Musique*» ont touché une des plus importantes subventions de Franche-Comté. Cette «*bonne surprise tant attendue*» récompense en premier lieu les bons choix et les décisions prises en leur temps par nos anciens (Bernard Lépeule, Julien Poix, Roland Lépeule).

Elle récompense également l'effort, l'aide et la confiance sans cesse renouvelés de l'ancien conseil municipal et, en particulier, de son maire, Lucien BÔLE.

Elle récompense encore et surtout, une politique musicale ambitieuse, désirée et appliquée par le Conseil d'Administration et largement inspiré par le Directeur de la Société, Jean-Marc GUINCHARD.

A l'heure où des choix difficiles furent à faire, à l'heure où critiquer et condamner s'avérait plus simple que de trouver des solutions, notre directeur a heureusement toujours su nous guider dans la bonne direction. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette ligne de conduite basée sur l'officialité et l'honnêteté au profit de la qualité.

Aujourd'hui, la qualité s'avère attractive (réussite de l'école, réussite des orchestres). Elle devient également rentable.

Merci à tous ceux qui ont cru en ces principes...

Il a été décidé à l'unanimité du Conseil d'Administration, que le bénéfice «record» de l'année soit investi dans l'achat d'un instrument «record» : une contrebasse Si Bémol YAMAHA que l'on peut comparer dans sa fonction musicale, aux fondations d'une maison dans ses fonctions architecturales.

A découvrir donc...

|                |
|----------------|
| SAISON 95 - 96 |
|----------------|

Le budget prévisionnel de l'association sera présenté lors de la prochaine assemblée générale, le lundi 30 octobre 1995 à 20 h 30 au centre d'animation.

Je vous invite d'ores et déjà à y participer.

L'Ecole de Musique compte cette année 156 élèves.

L'oxygène financier dégagé par la subvention du Conseil Général aura, cette année, deux conséquences immédiates :

- la stabilité des cotisations parentales pour cette année.
- l'augmentation des salaires des professeurs d'environ 3 %.

La saison musicale, elle, a déjà débuté et pour cause, cette année s'avère exceptionnelle en intensité et en émotions.

L'objectif affiché se situe les 25 et 26 mai 1996 à Strasbourg, lors du Festival International d'Harmonie.

Notre prestation devra être optimale. C'est la raison pour laquelle nous ouvrons ce séjour au public intéressé, pour nous supporter et nous applaudir dans l'impressionnant Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg.

---

C'est la raison également du planning chargé de la saison :

2 décembre 95 : concert à Baume Les Dames  
3 décembre 95 : concert de la Sainte-Cécile à Frasne  
10 décembre 95 : concert à Maïche  
courant février 96 : concert à Doubs  
8 mai 96 : concert à Frasne, avec un invité «CAPITAL»  
Plus des week-end de travail, des répétitions intensives...

**Je vous engage à venir nous supporter à Frasne, le 3 décembre.**

Le programme se veut avant tout «populaire» avec des oeuvres connues.  
Il n'en sera pas moins de qualité avec du plaisir pour tous les goûts.

En définitive, la saison qui arrive s'annonce intense en activité et en travail.

Chaque musicien a conscience de ce que l'on attend de lui,

la Société a, aujourd'hui, conscience de ses capacités,

notre village doit avoir conscience de sa CHANCE !

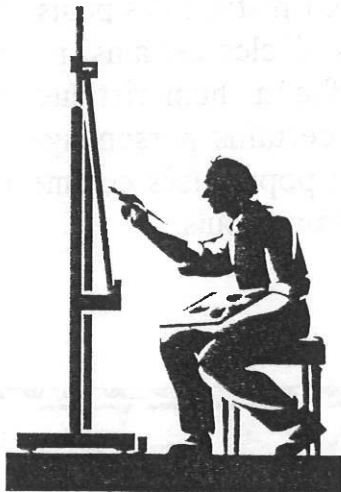
Le Président,

Marc PAULIN

# LE THEATRE DU BRIC-A-BRAC

Le Théâtre du Bric-à-Brac, créé en 1992, s'est donné pour objectif la promotion et la réalisation de spectacles culturels.

Cette année, au mois d'avril, il a proposé, en liaison avec l'association EQUINOXE, de Goux-les-Usiers, une exposition de photographies et de tableaux ainsi qu'un concert de luth et de guitare.



Fin octobre, le Théâtre du Bric-à-Brac a organisé un week-end consacré à la chanson et au théâtre. Bernard Jouffroy a chanté pour les petits et les grands tandis que le Théâtre du Bric-à-Brac a présenté ces deux dernières créations :

- ♦ "En-cas de besoin" (durée 30 min). Trois personnes sont recrutées pour travailler dans un

restaurant un peu spécial et doivent subir une formation basée sur la communication



- ♦ "Les sélections ou l'égale différence" (durée 45 min). Lors d'une élection, les deux candidats qui restent en lice débattent de différents problèmes en présence d'un animateur. Mais, jusqu'au moment du vote, le débat est perturbé par divers personnages (un balayeur, un fantôme, etc.).

Une fois de plus, le Théâtre du Bric-à-Brac a constaté que ces spectacles, qui s'adressent pourtant à un large public, n'ont pas attiré la tranche d'âge des 15-25 ans. Est-ce par désintérêt, à cause d'un certain conformisme ou par manque de curiosité que les jeunes boudent ce genre d'activités culturelles ? Difficile de le dire car les jeunes n'expriment pas vraiment leurs attentes. Néanmoins il est à souhaiter que ce manque de participation ne se re-

trouve pas dans d'autres domaines de la vie.

En tout cas, la porte du Théâtre du Bric-à-Brac reste ouverte à toutes et à tous et chacun peut y trouver sa place (Cf. annonce ci-dessous)

Les deux pièces jouées cette année ont déjà été représentées dans les Vosges à Vittel lors d'un festival, dans le Jura à Saint-Laurent-en-Grandvaux, dans le Doubs à La Sommette, Goux-les-Usiers, Les Pontets, etc. et le seront également à Chay, Pontarlier, Le Russey ou encore Vuillafans.

En outre la troupe a été contac-

tée par deux radios locales. Chaque jour, du lundi 16 au jeudi 19 octobre, Radio France Besançon a présenté le Théâtre du Bric-à-Brac lors de l'émission "L'envers du décor". Quant à Radio 2000, elle a manifesté son intérêt pour la troupe en proposant d'annoncer ses représentations par le biais d'interviews.



D'ores et déjà, le Théâtre du Bric-à-Brac prépare son prochain spectacle dont l'une des pièces est intitulée "La farce aux pois". Dans cette pièce, l'histoire des petits pois à travers les siècles est ainsi reconstituée de façon humoristique avec l'aide de certains personnages que l'histoire a popularisés comme Jules César ou Saint Louis.

OYEZ! OYEZ!



*Si vous avez plus de 15 ans et que le théâtre vous intéresse, vous pouvez encore et toujours rejoindre le Théâtre du Bric-à-Brac et participer à son prochain spectacle.*

☎ 81.49.86.41 (M. Renaud)

☎ 81.49.84.20 (B. Chagrot)



## Le Club de Pétanque se dote d'un boulodrome couvert

L'activité du jeu de la pétanque est une forme de sport à la portée de toutes et tous, n'est-ce-pas mesdames ? ...

D'un coût très modique comparativement à d'autres activités sportives, ce sport permet à chacun de se détendre et de s'affronter d'une façon très sympathique, entre des personnes avec qui, de par nos activités professionnelles, nous n'avons pas toujours l'occasion de nous rencontrer. Les relations humaines sont et resteront toujours un élément d'équilibre pour tous.

L'isolement, notamment à l'âge de la retraite, n'est pas la meilleure façon de rester en prise directe avec notre environnement de tous les jours.

Ce sport est, en partie, une activité de plein air, mais sachant que nous vivons dans une région arrosée et froide - ceci limitant nos possibilités - nous avons réfléchi au problème et avons décidé de construire un boulodrome couvert.

Ce projet de bâtiment très ambitieux, venant surtout après les investissements de deux jeux de plein air avec éclairage et la mise en place d'un chalet, est en passe d'être opérationnel. Ceci grâce au concours remarquable de certains sociétaires.

Nous devons reconnaître que la municipalité nous a aidés moralement et matériellement, par la mise à disposition du bâtiment Guyon, par la prise en charge des coûts de charpente - couverture et également par la fourniture de tout le bois nécessaire, de l'ancienne chaufferie des pompiers, etc...

Tout ce qui concerne le gros oeuvre, la maçonnerie, peinture, isolation, plafond, électricité, crépissage, portes et fenêtres ont été faits par les sociétaires.

Ce bâtiment, (ex garage Guyon) nous donne la possibilité de faire 6 jeux, une salle de réunion et de détente, une chaufferie, toilettes, etc... pour une superficie de 215 m<sup>2</sup> utilisables.

Une précision : ce bâtiment est et restera la propriété de la commune. En cas de dissolution de la société, la commune reprendra possession de son domaine.

La collaboration de la commune avec notre club a été remarquable d'efficacité et semble donner raison à la politique qui consiste à aider les sociétés qui investissent dans leurs activités propres.

Ce travail assez considérable nous a donné l'occasion de remarquer l'extraordinaire potentiel de savoir-faire qui existe chez certains retraités. Comme quoi, la retraite n'est jamais une voie de garage, mais au contraire, un espace privilégié de notre vie.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour inviter toutes celles et ceux qui hésitent encore à venir, à faire la démarche pour grossir nos rangs ; cela élargira le cercle de nos amis, pour le plus grand profit de tous.

A bientôt pour l'inauguration.

---



## L'ASSOCIATION FRASNE - DOUROÛLA

Notre association a été fondée en 1989 dans le but de recueillir des fonds destinés à l'aide humanitaire au BURKINA FASO, et plus précisément dans la région de DOUROÛLA, jumelée avec BESANÇON et ARBOIS.

Un Comité de Pilotage a été créé avec, à sa tête, un élu bisontin et, dans ce contexte, depuis quelques années, la somme d'un centime par mètre cube d'eau par habitant est prélevée par le Comité de Jumelage et destinée à l'aide humanitaire au BURKINA FASO.

Ainsi, chaque bisontin, en consommant un verre d'eau de la ville, pense aux Burkinabés qui, eux, doivent chercher longtemps pour en trouver la même quantité.

L'Association FRASNE - DOUROÛLA fait partie du Comité de Jumelage et, à ce titre, envoie chaque fois qu'un chantier est prévu, un ou deux membres au BURKINA ; elle est autonome et c'est avec ses fonds propres que le voyage est financé. Cette année, nous y avons envoyé deux personnes : un membre de l'Association et, faisant partie de la CROIX-ROUGE FRANÇAISE, un membre actif du Comité CROIX-ROUGE de PONTARLIER. Le séjour a eu lieu du 1er au 23 août, sous la responsabilité du Comité de Jumelage de la ville d'ARBOIS et a coûté à notre association, la somme de 12 600 F comprenant le prix du billet d'avion, les frais de séjour, l'achat sur place de fournitures scolaires pour l'école de BLADY et de 500 plants d'eucalyptus.

Trois pompes à eau ont également été transportées sur place (en pièces détachées) et remontées là-bas par les soins d'un professeur de technologie du Lycée Technique de GRAY, aidé par trois de ses élèves, tous faisant partie de l'expédition d'ARBOIS. Des études ont également été faites avec la population locale pour définir l'implantation de forages au cours des missions suivantes.

Notre association est, par conséquent, très utile au sein du Comité des Jumelages et entend bien continuer ses missions.

Mais un problème majeur se pose à nous : nous avons de moins en moins de membres actifs ....

Les étudiants qui composaient notre groupe sont partis continuer leur vie active, souvent loin de Frasne et ne peuvent plus participer à nos activités. Outre la subvention communale, nous pouvions organiser des après-midi cabaret, participer à des bals, bref, faire rentrer de l'argent dans la caisse, mais le manque de bénévoles nous en empêche et notre association commence à montrer de sérieux signes de faiblesse.

Même pour le TELETHON, nous sommes obligés de faire appel au Comité des Fêtes qui prendra à sa charge l'organisation de la fondue géante. Existe-t-il un moyen de fusionner avec une autre association ? Pourquoi pas...

Par le biais du bulletin municipal, j'ai déjà fait appel à des bénévoles, sans résultat.

Mais, direz-vous, pourquoi aller si loin aider les gens alors qu'à nos portes, la misère est sans cesse grandissante ?

Donnez-nous les moyens de le faire et nous nous dévouerons aussi pour les malheureux de chez nous ; car l'argent que nous encaissons est toujours destiné à l'aide humanitaire, quelle qu'en soit sa forme.

*Alors, si vous désirez aider votre prochain, vous pouvez le faire ; cela ne vous coûtera pas un sou... juste un peu de temps, un peu de sens de l'organisation et un peu de coeur.*

Laissez votre nom à la mairie, je prendrai contact avec vous. Merci.

Le Président de l'Association  
FRASNE-DOUROÛLA,

Jacky DÉARMÉNIEN.

## Association "A.B.C.D.E.F."

↳ Théâtre

les 9 - 10 - 11 février 1996 : "LA BONNE ADRESSE"  
une comédie en 3 actes.



### Une équipe de basket à FRASNE

Saviez-vous que depuis septembre dernier une équipe féminine (filles nées en 1983 - 84) participe à l'officiel championnat de Franche-Comté organisé par la Fédération Française de Basket-Ball ?

Lors des deux dernières années scolaires, certaines classes ont commencé à découvrir le basket lors des heures d'E.P.S. puis une séance hebdomadaire de perfectionnement fut proposée aux filles de CM1 - CM2. Les progrès réalisés incitèrent alors le groupe de joueuses, leurs parents et leur entraîneur à envisager de participer à une compétition officielle.

Les parents acceptant d'effectuer les déplacements à Dole, Tavaux, Besançon ou Gray, le problème était de trouver une structure d'accueil. En effet, comment créer un club à Frasne alors que la salle de sports est rarement libre en fin de semaine ?

La solution fut de s'inscrire au club voisin de Cuvier qui, lui, dispose de deux salles consacrées uniquement au sport, à Mignovillard et Nozeroy.

Les six premières rencontres disputées ont permis de constater que les filles avaient bien le niveau puisqu'elles ont remporté 3 victoires pour 3 défaites à l'issue des six premières rencontres.

L'entraînement hebdomadaire a lieu depuis la rentrée à la salle de sports, sur les panneaux règlementaires qui n'avaient pas été beaucoup utilisés depuis la construction de la salle.

A quand maintenant un club à Frasne ?

Michel Chauffaud.

---



## LES NOMS DE RUES LIÉS À LA NATURE

### RUE DES CYGNES

Cette rue porte le nom de ce grand oiseau à plumage blanc et au long cou très souple. Il est fréquent de voir des cygnes sur les étangs de Frasne.

### RUE DES SEIGNES

Les avis sont assez partagés sur l'étymologie de *seigne*, mais tous s'accordent pour donner à ce mot le sens d'un endroit humide, marécageux ou tourbeux.

Une *seigne* peut donc être une tourbière, un marais bourbeux, un pré ou un terrain marécageux. Ce mot est très fréquent dans la toponymie du Haut-Doubs, du Jura et également en Suisse. Il peut être orthographié

*seigne, saigne, sègne, sagne.*

Dans les communes environnantes, on rencontre les noms de lieux-dits suivants : *Saigne à Maître Henry, A la Seigne, Grande Seigne, Saigne derrière les Ponts, Seigne des Ponts, Seigne Vougnard* (Bief-du-Fourg), *Grande Saigne, Saigne Adenet* (Petit-Villard), *La Seigne* (Boujailles), *Au Seignot, La Seigne, Pâture de la Seigne* (Courvières) ou encore *A la Seigne* (La Rivière-Drueon).

A Frasne, le nom de lieu *La Grand Saigne* est connu depuis l'année 1375 et a donné récemment son nom à un restaurant de la Grande Rue. Le cadastre de 1818 indique aussi un *Creux du Seigneur*. Ce nom a été déformé car il s'agit en réalité du *Creux du Saignoz* (ou *Seignot*) dont la première mention remonte à l'année 1586. *Seignot* est évidemment un diminutif de *Seigne*.

## RUE DES AIRELLES

Les airelles, qui sont des fruits des bois, sont souvent confondues avec les myrtilles.

L'airelle et la myrtille, qui sont des fruits totalement différents, appartiennent toutes deux à la fa-

mille des éricacées. Les éricacées, qui sont des plantes de terres acides, rassemblent environ 2000 espèces telles que les bruyères, les azalées, les rhododendrons, etc.

Le tableau ci-dessous aidera à mieux comprendre leurs différences.

|                       | MYRTILLE<br>( <i>vaccinium myrtillus</i> )                                   | AIRELLE<br>( <i>vaccinium uliginosum</i> )                                                                                                       |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PRESENTATION GENERALE | sous arbrisseau de 20 à 60 cm de haut à tiges vertes anguleuses et dressées  | sous arbrisseau de 30 à 50 cm de haut à tiges brunâtres plus arrondies                                                                           |
| FEUILLES              | ovales dentelées de 1 à 3 cm d'un vert vif                                   | ovales non dentelées de 1 à 2,5 cm d'un vert bleuâtre                                                                                            |
| FLEURS                | de 4 à 6 mm<br>1 ou 2 à l'aisselle des feuilles d'un rose verdâtre en grelot | de 4 mm<br>1 à 4 à l'aisselle des feuilles d'un rose pâle en cloche                                                                              |
| FRUIT OU BAIE         | petit, lisse d'un noir bleuâtre sucré                                        | plus gros que celui de la myrtille d'un bleu plus terne peu sucré recouvert d'une pellicule blanche qui peut s'enlever en frottant avec le doigt |
| FLORAISON             | mai-juin                                                                     | mai-juin                                                                                                                                         |
| MATURITE DU FRUIT     | août                                                                         | août                                                                                                                                             |
| MILIEUX PREFERES      | bois clairs et landes                                                        | tourbières d'altitude et bois marécageux                                                                                                         |

L'airelle et la myrtille, qui ont des propriétés thérapeutiques très voisines, sont très riches en vitamines A et C, en sels minéraux, en glucides et contiennent un principe antibiotique.

Michel Renaud

## SERVICES DE GARDE

| DOCTEURS                   | PHARMACIE                      |
|----------------------------|--------------------------------|
| CHESNEL..... 81.49.81.14   | FRASNE ..... 81.49.81.50       |
| HUMBEY ..... 81.49.84.57   | LEVIER..... 81.49.54.99        |
| JEANNIN ..... 81.89.72.88  | GOUX ..... 81.38.22.63         |
| TARTARIN ..... 81.89.80.52 | COMMISSARIAT ..... 81.38.51.10 |
| TARRIUS..... 84.51.31.38   | (Pontarlier)                   |

INFIRMIÈRES..... 81.49.83.59

PEDICURE..... 81.39.20.91 au dispensaire les 2e et 4e mardis

VÉTÉRINAIRES ... 81.49.81.48

| DATES         | DOCTEURS | PHARMACIES |
|---------------|----------|------------|
| 24 DECEMBRE   | CHESNEL  | PONTARLIER |
| 25 DECEMBRE   | CHESNEL  | PONTARLIER |
| 31 DECEMBRE   | JEANNIN  | LEVIER     |
| 01 JANVIER 96 | JEANNIN  | LEVIER     |
| 07 JANVIER    | HUMBEY   | FRASNE     |
| 14 JANVIER    | TARTARIN | GOUX       |
| 21 JANVIER    | JEANNIN  | PONTARLIER |
| 28 JANVIER    | CHESNEL  |            |
| 04 FEVRIER    | TARRIUS  |            |
| 11 FEVRIER    | JEANNIN  |            |
| 18 FEVRIER    | CHESNEL  |            |
| 25 FEVRIER    | TARRIUS  |            |
| 03 MARS       | HUMBEY   |            |
| 10 MARS       | TARTARIN |            |
| 17 MARS       | CHESNEL  |            |
| 24 MARS       | JEANNIN  |            |
| 31 MARS       | HUMBEY   |            |